

DECISION N°D2026_009

**Constitution de partie civile de la Commune devant le Tribunal
correctionnel de Bobigny dans la procédure enregistrée sous le n°
Parquet 24108000321**

LE MAIRE DE BONDY,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22 réglant les conditions dans lesquelles le Conseil peut déléguer certaines attributions au Maire,

VU la délibération n° DCM2026_019 du conseil municipal datée du 4 avril 2026 prise pour son application ; qu'elle délègue notamment au Maire le pouvoir « d'intenter au nom de la commune toutes les actions en justice [...] en tant que de besoin de se constituer partie civile »,

CONSIDERANT l'opportunité, pour la Ville, de s'attacher les services d'un avocat pour assurer la défense de ses intérêts lors de l'audience devant le Tribunal correctionnel de Bobigny, se tenant du 18 au 22 mai 2026, dans la procédure enregistrée sous le n° Parquet 24108000321,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} – La ville de Bondy se constituera partie civile lors de l'audience devant le Tribunal correctionnel de Bobigny, se tenant du 18 au 22 mai 2026, dans la procédure enregistrée sous le n° Parquet 24108000321.

ARTICLE 2 – Maîtres Alexandre Riquier et Timothée Baud, pour le cabinet LexCase, sont chargés de défendre les intérêts de la Ville dans ce cadre.

ARTICLE 3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Un recours gracieux peut aussi être adressé à l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois qui suivent la réponse au recours gracieux. Cette réponse peut être explicite ou, en cas de silence gardé par l'auteur de la décision à l'issue d'un délai de deux mois, implicite.

ARTICLE 4 – Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis ;
- Maîtres Alexandre Riquier et Timothée Baud, du cabinet LexCase.

Fait en Mairie à Bondy, le 12 MAI 2026



Stephen HERVE
Maire de Bondy
Conseiller régional